

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00049

**PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE (PAEC) - SIGNATURE
D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LES PARTENAIRES**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 05 février 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 43

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 43

Délibération affichée le : 19 février 2016

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. Marc FAURE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 19 février 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20151229-D20160004910-DE

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER 2016

PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE (PAEC) - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LES PARTENAIRES

Contexte

Dans le cadre de son Projet d'agglomération 2014/2020, Saint-Etienne Métropole a défini trois axes de travail prioritaires pour sa politique agricole : développer les circuits courts, protéger le foncier agricole et favoriser les pratiques agroenvironnementales. Ce troisième axe a pour objectif de développer les pratiques agroenvironnementales vertueuses, afin de réduire l'impact des activités agricoles sur le milieu et le climat.

La nouvelle programmation européenne du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) pour la période 2014/2020, a prévu la mise en place d'un nouveau dispositif pour aider financièrement les agriculteurs souhaitant modifier durablement leurs pratiques de manière volontaire : les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).

Pour activer ce dispositif, il était nécessaire de mettre en place un projet de territoire appelé Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) à l'échelle d'un territoire cohérent. Consciente des forts enjeux naturels partagés avec le secteur des Gorges de la Loire, Saint-Etienne Métropole s'est donc associée au SMAGL (Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire) afin de travailler à une candidature commune pour répondre à l'appel à projet PAEC lancé par la Région Rhône-Alpes et l'Etat. Le PAEC s'échelonne de 2016 à 2021.

La candidature du SMAGL et de Saint-Etienne Métropole a été déposée le 15 octobre 2015 sur la base d'une délibération du Bureau du 09 juillet 2015 autorisant ce dépôt.

Lors de sa séance du 26 novembre 2015, le Bureau de Saint-Etienne Métropole a délibéré favorablement sur le programme d'actions prévu (mesures proposées, ambitions de contractualisations...) et sur l'engagement de Saint-Etienne Métropole. D'une part, la Communauté Urbaine assurera l'animation, la coordination et la gestion du projet sur son territoire : 0,4 ETP du poste de chargé de mission agriculture existant avec un financement attendu de 70 % par la Région (Contrat Vert et Bleu) et le FEADER. D'autre part, la Communauté Urbaine portera également les diagnostics individuels d'exploitations nécessaires, en amont de la contractualisation des MAEC : objectif de 80 diagnostics pour un coût total de 120 K€ avec un financement attendu maximum de 100 % par la Région, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le FEADER.

Le choix des PAEC retenus sera communiqué le 25 février 2016. Si le projet de Saint-Etienne Métropole et du SMAGL est retenu, l'animation et les diagnostics d'exploitations commenceront dès février 2016.

Pilotage du PAEC et nécessité d'établir une convention d'objectifs

Chaque structure partenaire a souhaité contribuer au déroulement et à l'animation de ce projet de territoire. Ainsi, la Chambre d'Agriculture de la Loire (CA42), le Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes (CEN), le Parc Naturel Régional du Pilat (PNR Pilat) et le Syndicat Mixte d'Aménagement et de gestion de la Coise et de ses affluents (SIMA Coise), se sont positionnés aux côtés de Saint-Etienne Métropole et du SMAGL pour faciliter l'ensemble des phases d'animations prévues.

Dans ce contexte et à la demande des financeurs (Région Auvergne-Rhône-Alpes, Agences de l'Eau, FEADER), les partenaires du PAEC doivent établir :

- une convention d'objectifs afin d'organiser le travail et la répartition des rôles de chacun tout au long du projet ;
- une programmation annuelle qui précise toutes les actions prévues et les moyens affectés par chaque partenaire.

Cette programmation annuelle sera adossée, chaque année, à la convention d'objectifs pour mémoire.

Ainsi, la nature des interventions de chaque partenaire de la convention d'objectifs est la suivante :

	Nom de la structure	Nature des actions assurées (gouvernance, sensibilisation, diagnostics, suivi/évaluation, études ...)
Opérateurs responsables du PAEC	SEM	Gouvernance et coordination du projet, maître d'ouvrage des diagnostics, suivi/évaluation du programme d'actions, définition et mise en œuvre d'actions complémentaires, gestion administrative et financière du PAEC
	SMAGL	
Partenaire 1	CA42	Sensibilisation/formation des agriculteurs, conseil et suivi des exploitations, réalisations du volet technico-économique et eau des diagnostics pour le compte de Saint-Etienne Métropole (hors 4 communes appartenant au SIMA Coise) et du SMAGL
Partenaire 2	CEN	Sensibilisation des agriculteurs, conseil et suivi des exploitations, réalisations du volet biodiversité des diagnostics pour le compte de Saint-Etienne Métropole et du SMAGL (hors communes du PNR Pilat)
Partenaire 3	PNR Pilat	Sensibilisation des agriculteurs, conseil et suivi des exploitations pour les 10 communes ¹ du PAEC de son territoire, maître d'ouvrage du volet biodiversité des diagnostics sur ces 10 communes, mise en œuvre coordonnée des actions complémentaires avec SEM et le SMAGL

¹ La Valla-en-Gier, Doizieux, Sainte-Croix-en-Jarez, Pavezin, Farnay, Saint-Paul-en-Jarez, La Terrasse-sur-Dorlay, Châteauneuf, Saint-Romain-les-Atheux et Saint-Genest-Malifaux ;

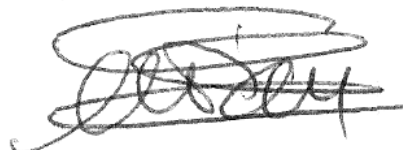
Partenaire 4	SIMA Coise	Sensibilisation des agriculteurs, conseil et suivi des exploitations du territoire commun entre Saint-Etienne Métropole et le SIMA Coise (4 communes ²), maître d'ouvrage du volet Eau des diagnostics sur ces 4 communes, mise en œuvre coordonnée des actions complémentaires avec SEM et le SMAGL
--------------	---------------	---

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'objectifs.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU

² Fontanès, Saint-Christo-En-Jarez, Marcenod et Saint-Héand.